

Session : Intra ou Inter-entreprises

Mode de formation : Formation Présentielle

Public concerné

Concepteur : Personnels assurant la conception, l'encadrement et intervenant pour le compte du responsable de projet (Conducteurs de travaux, chargé d'étude, personnel de maîtrise d'ouvrage, personnels réalisant la détection ou le géoréférencement de réseaux), personnel de maîtrise d'œuvre.

Encadrant : Personnels assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens. (Chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux).

Prérequis : Les personnes doivent être apte médicalement à la fonction et avoir une expérience des travaux publics. Elles doivent être capables de lire et comprendre les instructions de sécurité en Français.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Concevoir et encadrer une intervention en sécurité à proximité des réseaux.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à :

- Connaître et appliquer l'avis ministériel lié à la réglementation (DT-DICT) et l'usage du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux et la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services.
- Identifier les différents réseaux.
- Identifier les risques et adapter la méthode de travail.
- Se préparer au mieux à la réussite de l'examen sous forme de QCM

PROGRAMME

1. CONNAÎTRE LE CADRE JURIDIQUE DE SON INTERVENTION

- Dispositions réglementaires
- Les droits, obligations et responsabilités
- Les procédures de Déclaration de projet de Travaux, de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et d'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)
- Les intervenants des réseaux et leur rôle (Responsable de projet, Maître d'ouvrage...)

2. PRÉPARER ET ENCADRER L'INTERVENTION

- Étude de l'organisation d'un chantier
- Les identifications des réseaux, la cartographie, le marquage-piquetage, la lecture des repérages et des affleurants
- Les investigations pendant les travaux et investigations complémentaires
- Les travaux sans tranchée

3. PRÉVENIR LES RISQUES

- Les procédures de prévention en amont du chantier
- L'analyse des risques spécifiques liés aux réseaux et l'adaptation des mesures de prévention
- Les travaux urgents

4. RÉAGIR EN CAS D'ENDOMMAGEMENT OU D'ACCIDENT

- Les réseaux et les accidents.
- Les situations exceptionnelles (découverte de réseaux non identifiés, endommagements de réseaux).
- Que faire en cas d'endommagement ?
- Que faire en cas d'accident ?
- La règle des 4 A (arrêter les engins de chantier, alerter les secours, aménager un périmètre de protection, accueillir les secours).

5. PRATIQUE

- Exercice d'entraînement au QCM

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES, OUTILS ET MOYENS

Formation en salle, alternance d'exposés, d'études de cas.

Exercices de préparation à l'examen final.

Un livret est remis au stagiaire pour lui permettre de conserver un écrit concret et pratique.

MOYENS TECHNIQUES

PC et vidéoprojecteur avec power point ainsi qu'un paperboard.

Les épreuves d'examen se déroulent sur une tablette connectée à la plateforme QCM du MEDDE via Internet.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

L'examen final est réalisé sur la base de 40 questions à choix unique, aléatoires et individuelles.

La réussite au QCM est matérialisée par une attestation de compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR Concepteur).

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est réalisé à l'aide d'une feuille d'émargement signée par demi-journée.

Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité recommandée de 5 ans.

QUALITÉ DU FORMATEUR

Formateur qualifié, préventeur avec une expérience de l'environnement des chantiers.

MODALITÉS

Durée

1 journée (formation : 6h00 et test : 1h00 maximum).

Périodicité recommandée

Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité recommandée de 5 ans.

Nombre de participant(e)s par session

De 1 à 10 personnes

Délai d'inscription

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

Documents nécessaires

PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE sans cela pas de possibilité de passer l'examen.

Dates

À convenir.

Lieu

Prévoir une salle de réunion.

Tarif

À déterminer en fonction de la session intra ou inter-entreprises et du lieu de formation.

Accessibilité

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Merci de nous contacter pour que nous adaptions notre organisation.